

Mandaté par :



Ministère fédéral  
de l'Environnement, de la Protection de la Nature,  
de la Construction et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

**PROJET « RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU DELTA DU MONO »**

# **La cartographie participative comme solution technique pour la gestion participative des ressources naturelles : Description de la démarche**

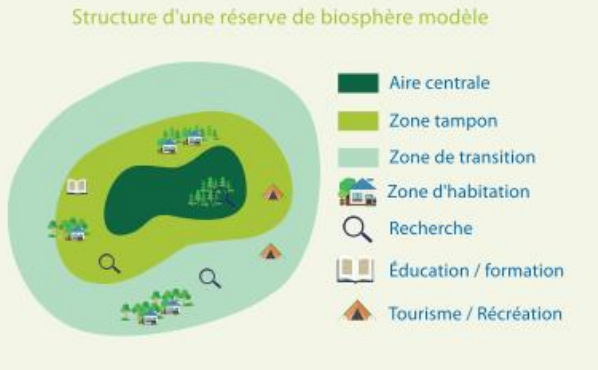
**Auteur : Abdel Aziz Osseni ([abdel.osseni@giz.de](mailto:abdel.osseni@giz.de))**

**Janvier 2017**

Le processus de la cartographie participative dans le cadre de la création de la Réserve de Biosphère transfrontière du Mono, située à la frontière du Bénin et du Togo, s'est déroulé en trois phases ayant abouti à un plan d'affectation des terres dont l'objectif est de contribuer à une meilleure gestion des ressources, et dans une certaine mesure à l'adaptation aux changements climatiques. Il intègre les besoins et les attentes des parties prenantes dans une démarche consensuelle et utilise les outils de géolocalisation tels que les fonds de carte topographique, les images Google et le GPS. Les différentes étapes que comportent ces trois phases sont :

### 1. Phase de préparation

Après la prospection et l'identification des sites d'intérêt écologique ayant un potentiel de biodiversité à valoriser, les acteurs (ONG, associations de gestion et institutions intervenants sur ces sites) sont mobilisés autour de l'enjeu. Ensuite des séances d'information sont organisées sur le processus et l'intérêt de la gestion participative des ressources. Enfin, des formations sont données aux acteurs ciblés et à des cartographes locaux qui ont conduit le processus de la cartographie participative sur les thèmes (identification des parties prenantes, définition des règles d'utilisation des ressources, SIG, GPS et les dispositions à prendre pour une bonne délimitation).

	
<p>Séances d'information et de formation des acteurs locaux</p>	<p>Modèle de zonage d'une réserve de biosphère proposé par l'UNESCO, ayant servi de base méthodologique pour la délimitation</p>

### 2. Zonage, règles de gestion et convention locale

Pour le zonage proprement dit, le matériel de travail (GPS, fiche de collecte de données, fond de carte et équipements de bureau) est remis aux acteurs et les tâches sont réparties lors des séances de dessin participatif avec les populations. C'est ainsi que les premiers **drafts de la carte de l'existant** de chaque site, présentant les ressources à protéger, sont élaborés par les populations. Sur ces cartes, des points de référence sont positionnés et sont identifiés pendant les missions de reconnaissance sur le terrain avec la prise de leurs coordonnées géographiques. Ces données sont transférées à un expert SIG qui se charge de géo-référencer et de numériser le dessin manuel. Ensuite des séances sont réalisées pour valider la **carte de l'existant** et discuter des règles de gestion (confirmation des éléments structurants de l'espace, identification et justification des différentes aires centrales et zones tampon, définition des objectifs ainsi que des règles d'utilisation et gestion des ressources).

Une descente sur le terrain permet de délimiter, de matérialiser et de géo-référencer les différentes zones (aire centrale, zone tampon et de transition) qui feront objet de protection intégrale et de l'utilisation durable. Cette étape est faite avec un comité de délimitation et est validée par un procès-verbal et des photos. Les données (coordonnées GPS, photos, procès-verbal et rapports)

sont transmis à l'expert SIG pour traitement afin de réaliser la **carte de zonage**, qui est enfin validée et imprimée pour tous les acteurs.

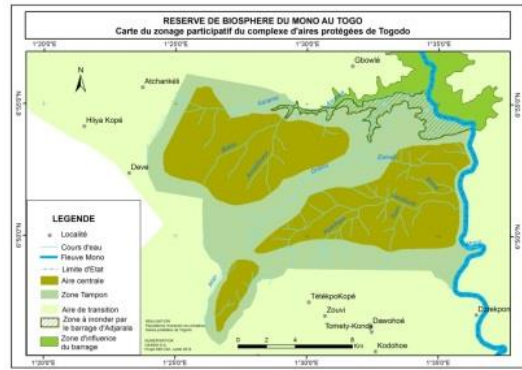
Parallèlement à tout cela, les règles de gestion sont transmises à un juriste qui en a vérifié la conformité avec la législation au plan national afin d'élaborer la convention locale. Ce processus inclus des visites de terrain, des ateliers d'échanges et la validation des textes de loi au niveau local. La mise en application de cette convention est confiée à une association mandatée et légalement reconnue.

Les photos suivantes illustrent les étapes du première draft de la carte de l'existant jusqu'à la carte finale de la Réserve de Biosphère transfrontière.

	
<p>Séance de réalisation de la carte de l'existant</p>	<p>Carte de l'existant réalisée par les communautés autour de l'aire protégée de Togodo</p>
	
<p>Restitution et validation de la carte de l'existante de Naglanou</p>	<p>Précision des intentions de zonage de la forêt de Togodo</p>

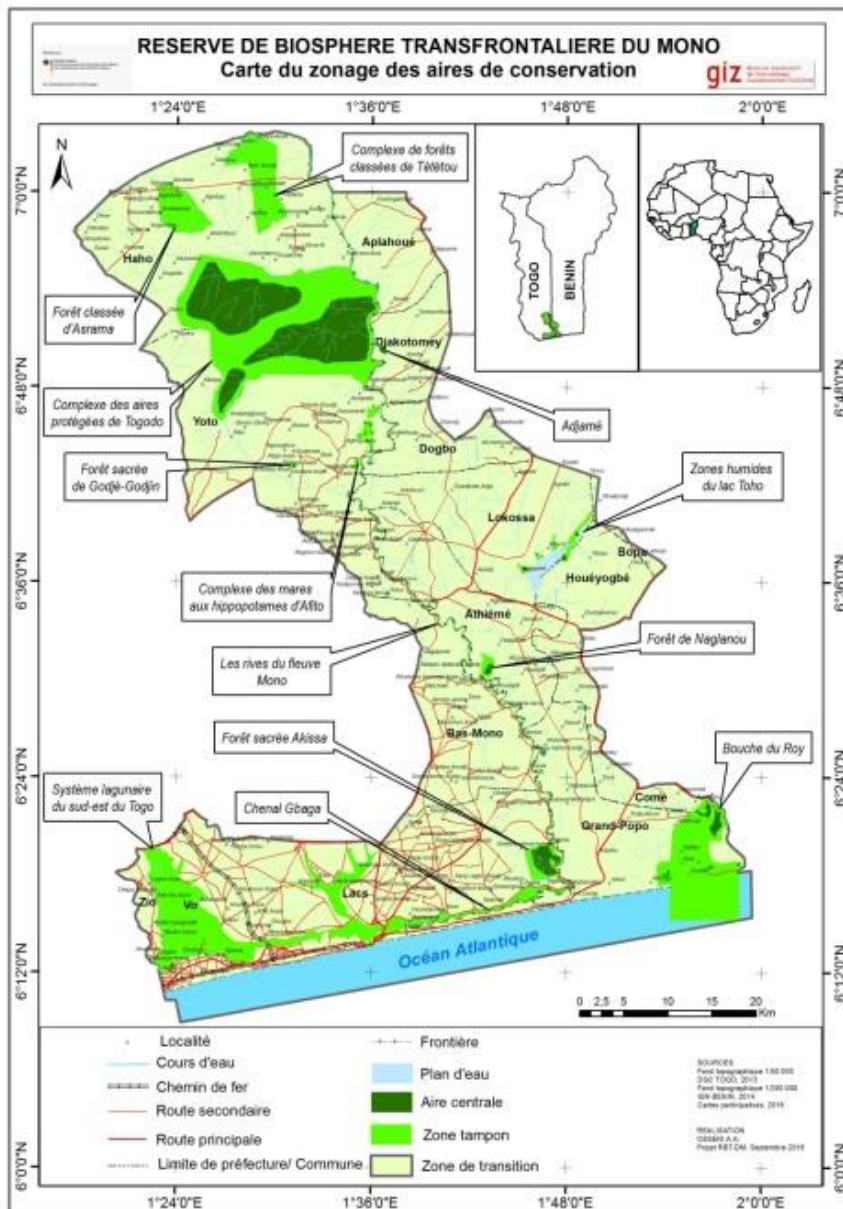


Vérification des éléments structurants et prise des points de calage



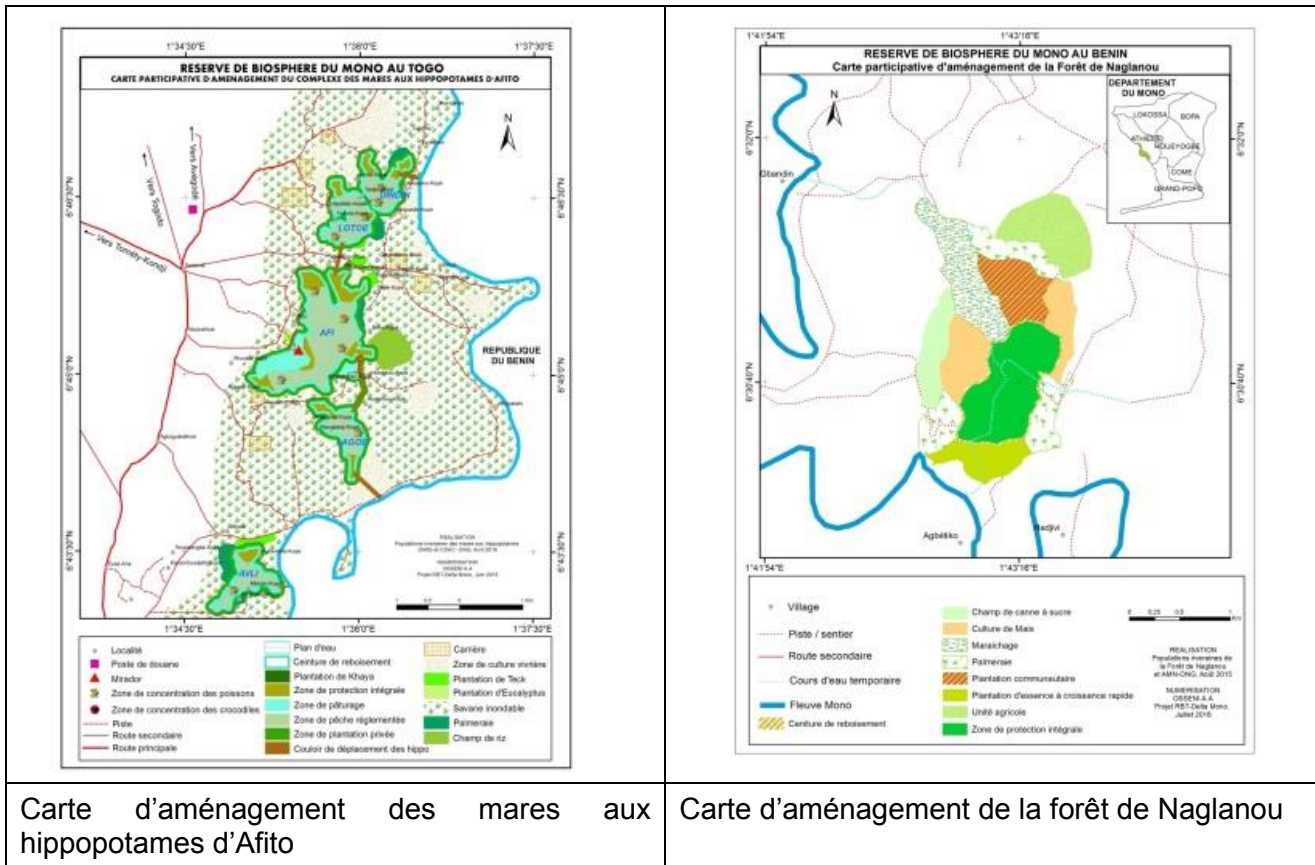
Face à l'enjeu de l'autogestion la première intention de délimitation a été revue pour donner la carte de zonage de la forêt de Togodo

A l'issue du processus, chaque site d'intérêt écologique dispose d'un zonage dont la combinaison est présentée sur la carte d'ensemble de la réserve d'une superficie d'environ 336 889 ha.



### 3. Cartes et plans d'aménagement

A partir des conventions locales, des vocations sont attribuées à chaque zone délimitée et discutées avec les populations pour définir les activités à y mener ou non, et en relation avec les objectifs de gestion. Le contenu de la convention locale est rediscuté avec les populations pour être traduite en plan d'aménagement triennal dont la synthèse est faite sur la carte d'aménagement.



Carte d'aménagement des mares aux hippopotames d'afito

Carte d'aménagement de la forêt de Naglanou

L'ensemble de la démarche constitue une solution technique basée sur le compromis et l'engagement des populations pour une gestion efficace des ressources naturelles autour des différents sites.